



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Arthur AUGER à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY ;

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 2

Patrick BRISSET ; Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Madame la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et du 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 24 avril 2025.

Décision N° 25 du 25 avril 2025 : Poursuite de la proposition d'évènements culturels tout au long de l'année en diffusant le 20 juin 2025 à la médiathèque municipale le concert d'Hollywood Bazar « Reset », comme approuvé par délibération du 6 mars 2025.

Le budget alloué à la diffusion de ce spectacle s'élève à 1 800 € TTC. Le Département de la Charente-Maritime est sollicité dans le cadre du Fonds d'aide à la diffusion culturelle à hauteur de 30 % du coût du spectacle TTC, soit 540 €. Le budget alloué à cette opération se décompose ainsi comme suit :

Financeurs	Montant TTC	Taux maximal du financeur externe
Département de la Charente-Maritime	540 €	30 % TTC
Ville de Saint-Jean-d'Angély	1 260 €	70 % TTC
Total TTC	1 800 €	100 %

Décision N° 26 du 29 avril 2025 : Vu la politique municipale du bien-vieillir à Saint-Jean-d'Angély par la création d'un service dédié « cap seniors et solidarité »,

Vu les travaux menés par ce service municipal qui propose chaque année plusieurs actions de prévention favorisant le lien social et la prévention de la perte d'autonomie et qui souhaite proposer une nouvelle action en 2025 sous la forme d'ateliers de couture et de loisirs créatifs.

Considérant l'appel à projet de la Carsat Centre Ouest pour accorder une aide financière sous forme de subvention (fonctionnement ou investissement) aux porteurs de projets œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte de l'autonomie et du maintien à domicile des retraités du régime général GIR 5/6 dites autonomes mais fragilisées.

Considérant que cet appel à projet encourage les initiatives dans les domaines notamment d'actions du maintien du lien social.

Considérant que le projet d'atelier de couture et de loisirs créatifs consiste en l'organisation de 40 ateliers sur l'année, animés par une professionnelle qualifiée Conseillère en économie sociale et familiale, que ces ateliers se dérouleront au local des Bénédictines chaque mercredi après-midi, hors vacances scolaires et qu'ils auront pour objectifs de :

- **Renforcer le lien social** à travers une activité manuelle partagée.
- **Lutter contre l'isolement** des seniors en leur proposant un espace de rencontre régulier.

- **Encourager la transmission intergénérationnelle**, en permettant aux participants de partager leur savoir-faire.
- **Offrir un cadre bienveillant et sécurisé** propice aux échanges et à l'orientation en cas de besoin.
- **Promouvoir une consommation responsable**, en utilisant des matériaux recyclés grâce à des partenariats avec des associations locales.
- Mettre en avant les valeurs du réemploi en favorisant la récupération et la transformation des matériaux textiles pour réduire le gaspillage et sensibiliser les participants à une approche plus durable et solidaire.
- **Contribuer à l'animation sociale de la ville** en intégrant ces ateliers à l'offre existante du service Cap Séniors et Solidarité.
- **Valoriser l'engagement citoyen à travers l'implication active des bénévoles du service Cap Séniors, qui participent à l'accueil, à l'accompagnement logistique (co-voiturage, aide au goûter), et à l'animation conviviale des ateliers.**
- **Favoriser le bien-vieillir des bénévoles eux-mêmes, en leur offrant un rôle social valorisant et un cadre d'engagement qui renforce leur propre lien social et prévient l'isolement.**

Qu'il y aura deux types d'ateliers organisés en alternance :

- Ateliers libres : Les participants apportent leurs projets personnels (créations, réparations, retouches). L'intervenante accompagne et conseille. Ces ateliers sont gratuits.
- Ateliers à thème : Un projet créatif est proposé (ex. : création d'essuie-tout réutilisables, sacs, housses de coussin). L'intervenante fournit le matériel et guide les participants. Ces ateliers sont au tarif de 5€.

Considérant que cette initiative s'inscrit pleinement dans la dynamique de prévention de la perte d'autonomie des séniors, en favorisant le maintien des capacités cognitives et motrices grâce aux activités créatives, et en créant des espaces d'échange intergénérationnels propices à l'inclusion sociale et que le service municipal Cap séniors et solidarité est en mesure de coordonner ce projet,

Sollicitation de l'aide financière de la CARSAT Centre Ouest à hauteur de 3 432€ et selon le budget prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel du projet		Financement prévisionnel du projet	
Prestation intervenante :	5 040,00 €	Carsat Centre Ouest :	3 432,00 €
Achat convivialité et petit matériel :	800,00 €	Ville de Saint-Jean-d'Angély :	2 833,00 €
Communication :	250,00 €	Et don de la mise à disposition salle :	1 600,00€
Charges de personnel :	775,00 €	Recettes (tarif atelier à thème) :	600,00 €
Mise à disposition salle :	1 600,00 €	Bénévolat :	168,00€
Bénévolat :	168,00€		
Total :	8 633,00 €	Total :	8 633,00 €

Décision N° 27 du 29 avril 2025 : Vu que dans le cadre de ses statuts, l'objectif du Tennis Club Angérien, association Loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Tennis, est la pratique et le développement du tennis sous toutes ses formes,

Vu que l'association du Tennis Club Angérien est labellisée « Club Tennis Santé », ce nouvel équipement sportif permettra de développer sur notre territoire la pratique du sport-santé

inscrite dans le programme fédéral de la Fédération Française de Tennis, disposition qui garantit une pratique adaptée, personnalisée et sécurisée du tennis par un encadrement qualifié,

Vu l'investissement total nécessaire à la construction de 2 terrains de padel au centre de tennis « Georges Neuville » pour un montant de 113 840,00 € HT,

Considérant que cette opération est éligible aux soutiens financiers de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 55 % et du Département de Charente-Maritime à hauteur de 25 %,

Sollicitation de l'ensemble des partenaires financiers pour garantir la faisabilité du projet au regard du plan de financement suivant :

Financeurs	Taux d'intervention	Montant de subvention
Agence Nationale du Sport (ANS) - Plan 5000 équipements – Génération 2024 Année 2025	55%	62 612,00 €
Conseil Départemental de Charente-Maritime - Politique sportive départementale 2024 (*) Plan départemental Vals de Saintonge	25 % (15 + 10*)	28 460,00 € <i>Demande en cours d'instruction</i>
Commune	20 %	22 768,00 €
	Total	113 840,00 €

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Décision N° 28 du 7 mai 2025 : Vu la réorganisation interne des bureaux au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source, conclusion, avec le professionnel de santé Mme Coline BROCHIER, qualifié en chirurgien vasculaire, d'un nouveau bail pour la location du bureau partagé n° 2 d'environ 22 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source à compter du 1^{er} juin 2025, pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 31 mai 2031.

Le bureau partagé est loué par le Docteur Coline BROCHIER une demi-journée par mois, le mardi.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 40 €. Le loyer n'est pas assujetti à la TVA, l'indice de base à retenir pour la révision est celui du 4^{ème} trimestre 2024 : 137,29 (Indice des Loyers des Activités Tertiaires ILAT).

Décision N° 29 du 7 mai 2025 : Vu la réorganisation interne des bureaux au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source, conclusion avec le professionnel de santé M. Emmanuel GARDET, qualifié en chirurgien vasculaire, d'un nouveau bail pour la location du bureau partagé n° 2 d'environ 22 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source à compter du 1^{er} juin 2025, pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 31 mai 2031.

Le bureau partagé est loué par le Docteur Emmanuel GARDET une journée tous les 15 jours, les mardis des semaines paires.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 85 €. Le loyer n'est pas assujetti à la TVA, l'indice de base à retenir pour la révision est celui du 4^{ème} trimestre 2024 : 137,29 (Indice des Loyers des Activités Tertiaires ILAT).

Décision N° 30 du 7 mai 2025 : Vu la réorganisation interne des bureaux au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source, conclusion avec le professionnel de santé Mme Anne-Elisabeth MIGEON, qualifié en diététicienne/nutritionniste, d'un nouveau bail pour la location du bureau partagé n° 2 d'environ 22 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source à compter du 1^{er} juin 2025, pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 31 mai 2031.

Le bureau partagé est loué par Mme Anne-Elisabeth MIGEON une journée par semaine, le mercredi.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 175 €. Le loyer n'est pas assujéti à la TVA, l'indice de base à retenir pour la révision est celui du 4^{ème} trimestre 2024 : 137,29 (Indice des Loyers des Activités Tertiaires ILAT).

Décision N° 31 du 9 mai 2025 : Vente à CLARA AUTOMOBILE – 8 rue des Prairies – 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX, du véhicule fourgon Renault immatriculé 612 WY 17 au prix de 1 € (véhicule non roulant, vendu en l'état, boîtier de vitesse inutilisable), dans le cadre de son remplacement par l'acquisition d'un véhicule d'occasion fourgon Peugeot Boxer.

Décision N° 32 du 27 mai 2025 : Conclusion d'un bail commercial avec Mme Claire ROUTHIEAU pour l'occupation d'une boutique (lot 19) située dans un ensemble immobilier sis 16 B rue Gambetta à compter du 1^{er} juin 2025 pour une durée de 9 ans. Le loyer mensuel est fixé à 407 € HT soit 488,40 € TTC, révisable par période triennale suivant l'indice national du coût de la construction en prenant comme base l'indice du 4^{ème} trimestre 2024 soit 2108.

Décision N° 33 du 28 mai 2025 : Remboursement à M. ZENAGUI du dépôt de garantie de 800 euros pour l'occupation du logement sis 14 rue de Dampierre à Saint-Jean-d'Angély.

Décision N° 34 du 2 juin 2025 : Remboursement à la Sarl FESTIMAGIC, représentée par son gérant M. Sébastien LOPEZ, de la caution de 1 500 € conformément à la convention de concession à titre précaire et révocable du snack-bar, du minigolf et des pédalos du plan d'eau de Bernouet signée le 5 février 2018.

Décision N° 35 du 5 juin 2025 : Remboursement à Mme Amélie PELLERIN, du dépôt de garantie de 354 € pour le local commercial qu'elle occupait 16 B rue Gambetta à Saint-Jean-d'Angély.

Décision N° 36 du 10 juin 2025 : Dans le cadre de la revalorisation des déchets, vente à la SAS RFN Recyclage 17400 FONTENET, des déchets ferreux pour un montant de 232,05 €.

Décision N° 37 du 16 juin 2025 : Conformément à l'arrêté n° 2025_SF_03-AR du 16 juin 2025 qui ajoute à l'article 4 « produits » de l'arrêté du 24 juillet 2024 instituant une régie de recettes pour le Musée l'encaissement de places suspendues, l'institution est intégrée à ce dispositif d'achat solidaire. Celui-ci permet à quiconque de s'acquitter d'une activité de médiation au tarif réduit de 2,50 € au bénéfice d'une personne n'y ayant pas accès pour des raisons financières.

Les autres éléments tarifaires de l'ensemble de la régie de recettes de l'établissement restent inchangés et demeurent comme suit :

Visite guidée individuelle (sur réservation pour la visite des réserves) :

- 5 € par personne jusqu'à 10 personnes (jusqu'à 5 personnes pour la visite des réserves),
- 2,50 € par personne pour les étudiants, les demandeurs d'emplois, les allocataires de minimas sociaux, les personnels de musée et membres de l'ICOM (Conseil International des Musées), les enseignants sur présentation du Pass éducation, les membres de la Maison des artistes sur présentation de leur carte, les adhérents de l'ADAM et de la Société d'Archéologie de Saint-Jean-d'Angély, les acheteurs de places suspendues,
- Gratuité pour les moins de 6 ans.

Visite guidée de groupe et activité de médiation hors-les-murs (sur réservation) :

- 4 € par personne dès 11 personnes,
- 30 € pour les institutions spécialisées, les établissements scolaires et les centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- Gratuité pour les établissements scolaires de Saint-Jean-d'Angély, les établissements scolaires participant au programme Graines d'artistes et PEAC, le Centre de loisirs de Beaufief.

Activité de médiation in situ (sur réservation) :

- 5 € par personne,
- 2,50 € par personne pour les acheteurs de places suspendues,
- 20 € pour une carte fidélité de 5 activités.

Activité de médiation de la Micro-Folie :

- Gratuité pour toutes les activités excepté les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- 30 € pour les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély.

Boutique :

- Affiche exposition temporaire : 1,50 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix public : 30 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix professionnels : 20 €,
- Affiche Doz format A3 prix public : 15 €,
- Affiche Doz format A3 prix professionnels : 10 €,
- Affiche Première Traversée du Sahara : 5 €,
- Affiches lithographies Alexandre Jacovleff : 5 €,
- Autochenilles miniatures : 20 €,
- Badges logo musée : 1€,
- Carnet d'écriture et de dessin : 8 €,
- Carte postale expéditions Citroën et histoire de la ville, petit format et grand format : 1 €,
- Carte postale Doz prix public : 2,50 €,
- Carte postale Doz prix professionnels : 1,50 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 5 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix professionnels : 4,25 €,
- Coffret Ariane Audouin-Dubreuil, Les Croisières Citroën : 29 €,
- Coffret DVD, Blu-Ray et livre Croisière jaune : 40 €,
- DVD Croisière jaune : 20 €,
- Éventail : 6 €,
- Livre Patrick Avrillas, Louis XIII, un roi de guerre à la conquête du pouvoir : 30 €,

- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière des sables : 35,50 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Noire : 39 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Jaune, 100 ans de Citroën : 35 €,
- Livre Gilles Bernard, Le Cognac, une fabuleuse aventure : 9,90 €,
- Livre Gilles Bernard et Michel Guillard, Les paysages du cognac : 45 €,
- Livre Jean-Pierre Bonnin, La vie aventureuse de Charlotte de la Trémoille : 22 €,
- Livre Jean Combes, Petite histoire de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 9,90 €,
- Livre Patricia Créte, Seconde Guerre mondiale, histoire d'une guerre totale : 13,95 €,
- Livre Jean-Robert Pitte, Benoist Simmat et Philippe Bercovici, L'Incroyable Histoire de la géographie : 25 €,
- Livre Olivier Wieviorka, Histoire totale de la Seconde Guerre mondiale » : 29 €,
- Magnet exposition temporaire ou permanente : 4 €,
- Magnet Doz prix public : 4,50 €,
- Magnet Doz prix professionnels : 3 €,
- Marque-page métal : 6 €,
- Porte-clé autochenille : 7 €,
- Tote-bag : 12 €,
- Tote-bag en duo avec le carnet d'écriture et de dessin : 18 €.

Décision N° 38 du 17 juin 2025 : Emprunt d'un montant de 1 000 000 € destiné à financer les investissements 2025 du budget principal VILLE contracté auprès de l'Agence France Locale (AFL)

a) Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- **Score GISSLER** : 1A
- **Montant du contrat** : 1 000 000 €
- **Durée** : 15 ans et 6 mois (186 mois)
- **Mobilisation des fonds** : à compter du 25 juin 2025
- **Aucun frais** : ni de dossier, ni de commission d'engagement ni de commission de gestion.

b) Caractéristiques du prêt :

- **Périodicité** : trimestrielle
- **Date de la première échéance** : paiement des intérêts et du capital à compter du 20 mars 2026
- **Mode d'amortissement** : sur mesure
- **Taux d'intérêt annuel** : taux variable EURIBOR 3 mois + 0,90%
- **Taux effectif global annuel** : 2,8948 %
- **Base de calcul des intérêts** : exact/360 jours
- **Remboursement anticipé** : partiel ou total sous réserve du paiement d'une indemnité, conformément aux conditions générales du contrat

Décision N° 39 du 20 juin 2025 : Considérant que le programme d'aide financière aux Maires Bâtitisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production de logements, sera un levier pour le déploiement des équipements urbains nécessaires à l'accueil de nouveaux logements ;

Considérant que la Commune s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de création de logements, pour répondre aux besoins de croissance du territoire et d'habitat à prix abordables, sans consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ;

Considérant les opérations immobilières actées à ce jour, soit 115 logements projetés pour être réalisés sous 48 mois ;

Sollicitation du soutien de l'Etat, au titre du Fonds Vert - aide aux Maires Bâtitisseurs - édition 2025 - pour un montant estimé à 550 000 € représentant 115 logements.

Décision N° 40 du 20 juin 2025 : Considérant le sinistre survenu le 31 mars 2025 sur le parking du lycée Louis Audouin-Dubreuil par lequel un agent municipal, qui utilisait une débroussailleuse, a projeté des cailloux sur la carrosserie du véhicule de Mme DESBAS ;

Considérant que la responsabilité de la collectivité est engagée et que les frais de réparation de l'impact s'élèvent à 915,85 € ;

Vu le contrat d'assurance responsabilité civile de la collectivité en cours, comportant une franchise de 1 000 € ;

Indemnisation du sinistre par paiement direct de la facture de réparation de l'impact auprès de la société BAGONNEAU (Concession Renault) – ZI de l'Ormeau de pied – 17100 SAINTES (devis n° 10821599 – 915,85 €), pour règlement définitif de ce sinistre.

Décision N° 41 du 23 juin 2025 : Considérant que le musée des Cordeliers, unique établissement labellisé « Musée de France » des Vals de Saintonge, a engagé la refonte de son circuit permanent afin de renforcer son attractivité et d'attirer de nouveaux publics, suite à la validation de son Projet Scientifique et Culturel 2018-2022 par délibération n° D6 du 7 février 2019 et de sa Programmation muséographique par délibération n° D3 du 30 novembre 2023,

Considérant que le plan de financement prévisionnel du projet doit être ajusté suivant le chiffrage estimatif d'avant-projet définitif du scénographe sélectionné,

Considérant que le budget affiné de l'opération est aujourd'hui de 928 820,28 € HT (1 114 584,34 € TTC),

Sollicitation de subventions auprès de l'Europe (FEDER), de l'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine), de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente-Maritime selon le nouveau plan de financement suivant :

Financeurs	Montant prévisionnel HT	Taux
Europe – FEDER	174 153,80 €	18,75 %
État – Direction Régionale des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine	139 323,04 €	15 %
Région Nouvelle-Aquitaine	185 764,06 €	20 %
Département de la Charente-Maritime	232 205,07 €	15 % + 10 %
Autofinancement Ville de Saint-Jean-d'Angély	197 374,31 €	21,25 %
Coût HT	928 820,28 €	100 %

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 24 avril 2025.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Le Secrétaire de séance,
Jean MOUTARDE



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.